

LA VIA ALPINA

De Trieste à Monaco
à la découverte des huit pays alpins
sur les sentiers de randonnée



Dossier de présentation
Février 2014

Via Alpina, les Alpes de part en part...

Au départ, le territoire était immense et le projet ambitieux : pour découvrir un espace unique de 200.000 kilomètres carrés de sommets et de vallées, d'alpages et de forêts, de gros bourgs et de hameaux, tracer LE sentier de randonnée et de découverte de tout l'arc alpin.

Depuis 2002, la Via Alpina déroule de Trieste (Italie) à Monaco, de l'Adriatique à la Méditerranée, ses 5.000 kilomètres de sentiers balisés en 5 itinéraires, à travers huit pays européens : Slovénie, Italie, Autriche, Allemagne, Liechtenstein, Suisse, France et Principauté de Monaco.

Une invitation exceptionnelle à découvrir, à pied, à travers les plus fabuleux paysages d'altitude, l'histoire, la culture et l'art de vie partagé des communautés montagnardes des Alpes.

Et d'abord, un peu d'histoire...

1991 : une volonté politique – La Convention alpine est signée. Traité international ratifié par huit pays – Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse, Slovénie, Liechtenstein et Monaco – et l'Union Européenne, elle exprime la volonté partagée d'assurer le développement durable de l'ensemble de l'Arc alpin (voir également page 12).

1999 : un projet visionnaire – Sur l'initiative de l'association française la Grande Traversée des Alpes, le projet est lancé d'un grand sentier transalpin, à la fois trait d'union symbolique entre les huit pays signataires de la Convention alpine, expression culturelle de l'Arc alpin et support de développement touristique durable.

2000 : un nom, une marque - Au siège de la Région Rhône-Alpes, à Lyon-Charbonnières, les représentants des différents Etats, régions et associations se constituent en un Comité international de pilotage (C.I.P.). Le nom de baptême du projet est adopté : ce sera... Via Alpina. Son lancement public est programmé pour l'été **2002** à l'occasion de l'Année Internationale des Montagnes.

2001-2004 : un sentier opérationnel – Dans le cadre du programme européen Interreg Espace alpin, les itinéraires sont identifiés, balisés, décrits et bénéficient de premiers outils de promotion multilingues. Des études et projets pilotes sur l'amélioration de la qualité et de la durabilité de l'offre touristique sont réalisés. En 2002 la Via Alpina est officiellement inaugurée et reconnue par les ministres de l'environnement des huit pays alpins comme une contribution à la mise en œuvre de la Convention alpine.

2005-2007 : une « voie royale » pour la découverte - Grâce à un nouveau financement Interreg Espace alpin, une seconde phase de développement est lancée. En collaboration avec de nombreux acteurs locaux, des projets pilotes sont réalisés pour faire découvrir aux visiteurs et randonneurs, tout au long des itinéraires, le patrimoine naturel et culturel de l'Arc alpin et en valoriser l'offre touristique.

2008-2013 : un tourisme assumé – Les huit pays partenaires se concentrent sur l'entretien des itinéraires et du site web nouvellement remanié. Les expériences de la communauté des Via Alpinistes sont valorisées et (grâce au soutien du Secrétariat permanent de la Convention alpine et du Secrétariat Via Alpina de la Principauté de Monaco) des bourses de voyage sont attribuées à neuf projets individuels. La Via Alpina occupe maintenant sa place au rang des itinéraires de grande randonnées les plus connus au monde - en 2010 elle est couronnée **World's Best Hike** par le magazine américain « Backpacker » du fait de la combinaison inégalée entre nature, culture et infrastructure.

2014... : Une nouvelle dimension – Sur demande de l'ensemble des partenaires, la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA prend en charge le secrétariat international de la Via Alpina. Du fait de son expérience de plus de 60 ans dans la protection des Alpes, son réseau étendu aux niveaux politique, sociétal et économique et son plurilinguisme, l'organisation faitière complète de façon optimale les compétences des partenaires existants. L'objectif est de poursuivre le développement de l'offre touristique tout en l'enrichissant avec les thèmes du développement durable. Des idées et projets passionnants pourront ainsi fleurir de part et d'autre de l'itinéraire.

La Via Alpina en chiffres

La Via Alpina dessert au total **huit pays, 30 régions, cantons ou länder et plus de 200 communes...**

... de 0 à plus de 3000 m d'altitude - D'un rivage à l'autre – de l'Adriatique à la mer Ligure – la Via Alpina culmine à 3019 m au col Niederjoch (frontière italo-autrichienne).

... sur 5000 km de sentiers - Le tracé de la Via Alpina comporte cinq tronçons : les itinéraires rouge, violet, jaune, vert et bleu^(*), empruntant au total **5000 km de sentiers de randonnée.**

... et 342 étapes dont 58 transfrontalières - 22 en Slovénie, 121 en Italie, 30 en Allemagne, 70 en Autriche, 3 au Liechtenstein, 55 en Suisse, 40 en France et... 1 à Monaco.

(*) Itinéraire rouge : 161 étapes. Itinéraire de liaison Trieste – Monaco à travers les huit pays.

Itinéraire violet : 66 étapes. *Slovénie, Autriche, Allemagne.*

Itinéraire jaune : 40 étapes. *Italie, Autriche, Allemagne.*

Itinéraire vert : 14 étapes. *Liechtenstein, Suisse.*

Itinéraire bleu : 61 étapes. *Suisse, Italie, France*

L'Arc alpin, c'est...

- **13,9 millions d'habitants, huit pays et plus de 6000 communes**
- **4 langues nationales (allemand, italien, français, slovène) plus des langues régionales et dialectes (romanche, ladin, frioulan, alémanique, bavarois, walser, occitan, franco-provençal...)**
- **500 millions de nuitées par an - 5 millions de lits touristiques.**

Via Alpina : itinéraires... d'une philosophie

Farouchement internationale...

La Via Alpina traverse huit pays : France, Monaco, Italie, Suisse, Liechtenstein, Allemagne, Autriche et Slovénie. Le parcours permet de franchir les frontières plus de 60 fois !

...et montagnarde !

Majoritairement situés entre 1.000 et 3.000 mètres d'altitude, les sentiers de la Via Alpina épousent la topologie des massifs et leurs particularités climatiques. Ils constituent un maillage d'itinéraires alternatifs et complémentaires pour mieux répartir leur fréquentation.

Accessible à toutes et à tous...

La Via Alpina est généralement praticable du 1^{er} juillet au 15 septembre. Mais, de par leur altitude et/ ou leur exposition, certains tronçons peuvent être parcourus en intersaison. Son tracé est partout de difficulté modérée. Il évite les passages d'escalade et les glaciers. Les sentiers sont bien balisés et comportent à intervalles réguliers une plaquette de rappel discrète avec le logo de la Via Alpina. Par ailleurs, de nombreuses « villes-portes » en facilitent l'accès.

...pour une découverte de l'Alpe en profondeur

Toujours située à proximité des sites naturels et culturels les plus prestigieux, la Via Alpina permet de découvrir le patrimoine alpin dans toutes ses dimensions et favorise la rencontre des populations, de leurs fêtes, de leurs traditions, de leur artisanat et de leur art de vie.

Respectueuse de l'environnement...

La Via Alpina traverse 10 parcs nationaux, 17 parcs naturels et 22 réserves naturelles. Des offres de découverte et des actions de sensibilisation sont proposées aux populations résidentes comme aux randonneurs et aux visiteurs. Les sentiers et les structures existantes sont valorisés : il n'y a pas de création de nouveaux sentiers, ni d'infrastructures lourdes supplémentaires.

...et attentive aux besoins des randonneurs

Au terme de chaque étape, le randonneur trouve hébergement et restauration. A intervalles réguliers, il accède aux commerces et services dont il a besoin. Tout au long d'itinéraires largement desservis par les transports en commun, les

professionnels locaux du tourisme sont invités à répondre, de façon cohérente et concertée, aux attentes des randonneurs.

Outil de développement local...

Parcourant 30 régions, cantons, länder et plus de 200 communes, la Via Alpina est d'évidence un fort encouragement au développement local, pour les professionnels du tourisme comme pour les nombreuses collectivités locales concernées. Véritable « vitrine » des territoires alpins auprès du marché international, elle a pour ambition d'assurer un nouveau gisement d'activité pour les guides, les accompagnateurs et les hébergeurs. Elle est enfin un lieu d'échange d'expériences entre les professionnels de la montagne pour stimuler l'amélioration de la qualité de l'offre aux randonneurs.

... et de maillage du territoire alpin

La Via Alpina est un véritable « fil rouge » entre les régions. Grâce à de nombreuses liaisons avec d'autres sentiers alpins, elle offre une multitude de points d'entrée pour la découverte d'autres espaces, au-delà des cinq itinéraires identifiés. Sa capacité à s'adresser, au-delà des randonneurs au long cours, à un large public composé aussi de familles et de seniors, fait d'elle une base de départ exceptionnelle pour explorer une identité alpine transfrontalière dans toute sa diversité.

Un nom et un logo



Toutes les régions des Alpes ont en commun le fait d'avoir appartenu à l'Empire romain. *Via Alpina*, « voie alpine » en latin, exprime en deux mots compréhensibles par tous l'essentiel du projet : c'est un chemin, et il représente les Alpes.

Pour le logo aussi nous avons choisi l'évidence : trois formes géométriques esquissant les lettres V et A, que le randonneur retrouvera peintes ou gravées sur des panneaux en bois, métal ou matériau composite de toutes formes et toutes tailles d'un bout à l'autre de l'arc alpin.

Le triangle symbolise bien sûr la montagne. Le trait de droite représente l'arc alpin : s'étendant du sud-ouest à l'est, et plus large dans sa partie orientale. Le trait de gauche, c'est l'itinéraire de la Via Alpina qui s'y raccroche. Sur le terrain, sa couleur change selon l'itinéraire emprunté : rouge, violet, jaune, vert ou bleu.



Les cinq itinéraires

L'itinéraire rouge

Alpes juliennes – Karawanken – Alpes carniques – Dolomites – Zillertal – Alpes du Tuxer – Karwendel – Wetterstein – Alpes du Lechtal – Allgäu – Rätikon – Silvretta – Alpes rhétiques (Grisons/ Ortles) – Alpes lépontines (Lombardie/ Tessin) – Alpes valaisannes – Alpes bernoises – Chablais – Mont Blanc – Alpes graies (Val d'Aoste/ Vanoise) – Dauphiné – Alpes cottiennes (Queyras/ Viso) – Alpes maritimes – Bas Piémont – Alpes ligures.

161 étapes soit plus d'une saison de randonnée à travers les huit pays : Italie, Slovénie, Autriche, Allemagne, Liechtenstein, Suisse, France, Monaco.

L'itinéraire rouge est un itinéraire de liaison entre l'ensemble des huit pays alpins. Il franchit plusieurs fois la chaîne principale des Alpes, pour relier Trieste à Monaco en passant par la Bavière et le Liechtenstein. En chemin, et en particulier dans les nombreux parcs naturels et nationaux, le randonneur prend la mesure de la dimension des Alpes, le plus grand espace naturel européen, et découvre la diversité de la faune, de la flore et des paysages. Le sentier côtoie certains des plus hauts sommets : le Triglav, les Tre Cime di Lavaredo, le Hochfeiler, la Zugspitze, la Silvretta, la Bernina, le Mont Blanc, les glaciers de la Vanoise, la barre des Ecrins... Mais il permet aussi de découvrir le riche patrimoine culturel des villes-portes sur l'itinéraire ou à proximité (Trieste, Monaco, Feldkirch mais aussi Innsbruck et Briançon) et traverse, loin des foules, les villages retirés des Alpes juliennes et carniques, du Tessin et des Alpes occidentales.

La Via Alpina se parcourt de Trieste - où se mêlent les influences culturelles les plus diverses : illyriennes, romaines, slaves, vénitiennes, habsbourgeoises... - à la principauté de Monaco, qui s'étire entre mer et montagne et offre sur son territoire une prodigieuse concentration d'atouts historiques, culturels ou récréatifs.

Chalets de bois et bergeries de pierre alternent, ainsi que refuges de montagne, bourgades et villes animées. L'itinéraire rouge est aussi un parcours linguistique, témoignage du rôle historique des cols alpins comme voies d'échange essentielles. Les dialectes échappent aux découpages administratifs et on parle allemand, italien, français, slovène mais aussi romanche et ladin, walser, franco-provençal et occitan. L'itinéraire franchit 44 fois les frontières nationales, ainsi que des frontières du passé où des vestiges militaires rappellent que nos montagnes paisibles ont trop souvent été le théâtre de longs affrontements.

L'itinéraire violet

Alpes juliennes orientales – Alpes de Kamnik – Karawanken – Alpes styriennes – Bas Tauern – Dachstein – Alpes de Salzbourg – Alpes de Berchtesgaden – Alpes de Chiemgau – Préalpes bavaroises – Alpes d'Ammergau – Allgäu.

66 étapes - 3 pays traversés : Slovénie, Autriche, Allemagne.

L'itinéraire violet permet d'explorer les Alpes calcaires orientales, des Karawanken à l'Allgäu. Il bifurque vers l'est à partir de l'itinéraire rouge au cœur du massif du Triglav. Loin des sentiers battus, à travers les hauts plateaux calcaires et les forêts, il croise 9 des 10 itinéraires nationaux de grande randonnée qui traversent les Alpes autrichiennes, intégrant la Via Alpina dans un réseau de sentiers qui conduisent jusqu'à Vienne, aux frontières hongroise, slovaque et tchèque. Un chemin parsemé de hauts-lieux culturels comme l'abbaye de Seckau et celle d'Admont, qui renferme la plus grande bibliothèque monastique au monde et le site du patrimoine culturel mondial d'Hallstatt-Dachstein.

En Bavière il emprunte la plupart du temps le Maximiliansweg, qui rappelle la traversée des Alpes du roi Maximilian II de Bavière en 1858. L'itinéraire dessert de nombreux sites touristiques comme par exemple le Parc national de Berchtesgaden avec le lac Königssee, les châteaux de Louis II de Bavière (le fils de Maximilian II) et des monuments sacrés en particulier des époques baroque et rococo.

L'itinéraire jaune

Alpes juliennes occidentales – Alpes carniques – Dolomites – Ötztal – Alpes du Lechtal – Allgäu.

40 étapes – 3 pays traversés : Italie, Autriche, Allemagne

L'itinéraire jaune conduit le randonneur du niveau de la mer à 3000 m, de la côte Adriatique aux alpages de l'Allgäu, du brassage des cultures de Bolzano à la nature préservée du Lechtal, des Dolomites surgies du fond des océans au territoire d'Ötzi, « l'homme des glaces » du Similaun : une traversée riche en contrastes.

Au départ de Trieste le paysage est marqué par de nombreux vestiges architecturaux d'époques diverses et les monuments naturels caractéristiques du karst : grottes, gorges et torrents. Dans les Alpes carniques du sud, la Via Alpina croise plusieurs itinéraires traditionnels reliant le Frioul à la Carinthie, offrant de nombreuses possibilités de circuits entre itinéraires rouge et jaune de la Via Alpina. Au cœur des Dolomites, elle traverse les massifs légendaires de la Marmolada et du Catinaccio. Arrivé à Bolzano, la ville alpine multiculturelle par excellence, l'itinéraire s'oriente vers le Nord (une liaison à l'ouest vers le parc national du Stelvio est possible et permet de rejoindre l'itinéraire rouge en restant sur le versant sud des Alpes). Il franchit au Niederjoch (3019 m) le point culminant de toute la Via Alpina, à proximité immédiate du lieu de découverte de la momie d'Ötzi. Changement de paysage, avec la traversée du massif glaciaire le plus étendu des Alpes, celui de l'Ötztal, avant une redescente vers les reliefs boisés de la vallée de l'Inn. Le retour dans le calcaire se fait cette fois sous le signe des alpages, dans l'Allgäu jusqu'au point de rencontre des itinéraires jaune, rouge et violet de la Via Alpina à Oberstdorf en Bavière.

L'itinéraire vert

Rätikon – Suisse centrale – Alpes bernoises.

14 étapes – 2 pays traversés : Liechtenstein et Suisse.

Le plus court des itinéraires de la Via Alpina, c'est un programme de vacances en soi ou une option pour trancher droit dans la traversée intégrale de Trieste à Monaco.

Partant du second plus petit pays alpin par la taille, la Principauté du Liechtenstein, il traverse la vallée du Rhin puis enchaîne une succession étonnante de cols parmi les plus beaux des Alpes, changeant de vallée à chaque étape. Il dessert pas moins de cinq cantons, la variété tant de la géologie que du patrimoine culturel est garantie. La Via Alpina longe les 3 sommets symboles de l'Oberland bernois : l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau. L'itinéraire vert coïncide avec l'itinéraire national suisse n° 1, lequel mène ensuite par quatre étapes supplémentaires jusqu'à Montreux sur la rive est du Lac Léman.

L'itinéraire bleu

Alpes valaisannes – Alpes pennines – Alpes cottiennes (Queyras/ Viso) – Alpes maritimes.

61 étapes – 3 pays traversés : Suisse, Italie et France.

Depuis les glaciers du Mont Rose jusqu'aux villages tranquilles des Alpes maritimes, l'itinéraire bleu emprunte pour une grande partie la *Grande Traversata delle Alpi* à travers les Alpes piémontaises. Dans sa partie Nord il suit les traces des Walser sur la frontière italo-suisse, ce peuple qui, issu de la haute vallée du Rhône dans le Valais actuel, a colonisé au 13^{ème} siècle des territoires d'altitude depuis le Vorarlberg en Autriche jusqu'aux flancs sud du Mont Rose en Italie. Aujourd'hui encore on rencontre des minorités germanophones jusqu'à Gressoney en Val d'Aoste.

Alors que les territoires walser sont placés sous le signe de l'élevage bovin et de la fabrication fromagère, ce sont les brebis qui peuplent les alpages lorsque l'on descend vers le sud, aujourd'hui encore territoire de transhumance pour des milliers de bêtes venues tous les étés de Provence et de la plaine du Pô. La Via Alpina traverse le Parc national du Grand Paradis sur son versant sud, le plus sauvage, dans le passé dernier refuge des bouquetins à partir duquel l'espèce a été réintroduite dans toutes les Alpes.

Entre Val de Suse et Alpes maritimes, l'itinéraire se rapproche de la frontière française, et la franchit à plusieurs reprises. Il offre de nombreuses possibilités de liaisons avec l'itinéraire rouge et avec des circuits locaux.

Autour du Mont Viso, silhouette emblématique des Alpes du Sud et haut-lieu de l'alpinisme, sur les flancs duquel le Pô prend naissance, les vallées piémontaises ont beaucoup souffert de l'exode rural au 20^{ème} siècle. Aujourd'hui des initiatives locales tentent de redonner vie aux villages abandonnés grâce au tourisme vert et à la pluri-activité.

L'itinéraire bleu de la Via Alpina passe sur le versant français pour descendre à travers les zones les plus tranquilles du Parc national du Mercantour jusqu'au village de Sospel, où il rejoint l'itinéraire rouge.

Les acteurs de la Via Alpina

Le **Comité international de pilotage** (C.I.P.), constitué en juin 2000, rassemble les administrations nationales et régionales, les associations de randonnée et les organismes de promotion touristique des 8 pays concernés par le projet. C'est un groupe de travail sans personnalité juridique qui se réunit une fois par an pour décider des principales orientations.

Il s'appuie sur un réseau de **huit Secrétariats nationaux** pour la mise en place opérationnelle du projet dans chaque pays. Les Secrétariats nationaux sont intégrés au sein de structures publiques ou privées compétentes en matière de tourisme de randonnée.

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA assure le **Secrétariat international**, à la suite de l'association Grande Traversée des Alpes qui a occupé cette fonction de 2000 à 2013.

Chaque pays assure indépendamment son Secrétariat national et les actions sur son propre territoire. L'Autriche, la Suisse, la Slovénie, le Liechtenstein et Monaco contribuent actuellement au financement du Secrétariat international.

Les membres du Comité international de pilotage

Autriche : Club Alpin Autrichien (OeAV), Land de Salzbourg (représentant des 6 Bundesländer impliqués).

Suisse : Suisse Rando, SwissTrails GmbH, IG SchweizMobil ; observateur : Club Alpin Suisse (SAC/ CAS).

Allemagne : Club Alpin Allemand (DAV), Ministère bavarois de l'environnement, la santé et la protection des consommateurs (bay. StMUGV).

France : Etat (Commissariat à l'aménagement et au développement économique des Alpes/ DIACT), Région Rhône-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM), Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, Comité Régional du Tourisme Riviera-Côte d'Azur.

Liechtenstein : Etat (Office de l'Environnement), Liechtenstein Tourisme ; observateur : Club alpin du Liechtenstein (LAV).

Italie : Région Piémont, Région Lombardie, Région Autonome Frioul-Vénétie Julienne (représentantes des 8 régions et provinces ordinaires ou autonomes des Alpes), Club Alpin Italien (CAI), Club Alpin du Haut-Adige (AVS).

Monaco : Club Alpin Monégasque (CAM), Etat (Direction de la Coopération Internationale), Direction du Tourisme et des Congrès (DTC).

Slovénie : Hiking & Biking Slovenia, Organisation Slovène du Tourisme (SPIRIT), Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire; observateur : Club Alpin Slovène (PZS)

Les Secrétariats nationaux

France : l'Association Grande Traversée des Alpes

Italie : la Région Piémont

Autriche : le Club Alpin Autrichien

Suisse : Suisse Rando

Allemagne : le Club Alpin Allemand

Slovénie : Hiking & Biking Slovenia

Liechtenstein : l'Office de l'environnement

Monaco : le Club Alpin Monégasque

(coordonnées en page 16).

Le Secrétariat international : la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA

La CIPRA est une organisation faîtière à but non lucratif, non gouvernementale et indépendante qui œuvre depuis 1952 pour la protection et le développement durable des Alpes. Avec son secrétariat international basé au Liechtenstein, ses représentations dans sept pays alpins et sa centaine d'organisations et d'institutions membres, la CIPRA constitue aujourd'hui un réseau alpin de premier plan. Forts de ce large soutien, elle est à même de proposer des solutions d'avant-garde pour contribuer à résoudre les problèmes et à faire face aux enjeux, dans la perspective d'un avenir durable et écologique pour les Alpes. La Convention alpine, qui a vu le jour à l'instigation de la CIPRA, constitue le leitmotiv de ses réflexions et de ses actions. Les pays alpins ont signé en 1991 ce traité de droit international, juridiquement contraignant, qui leur offre depuis une plateforme de coopération transfrontalière.

La CIPRA est une plate-forme d'information moderne et plurilingue qui s'adresse à toutes les personnes intéressées dans et hors des Alpes. Tous les mois, la CIPRA diffuse dans tous les pays des Alpes des nouvelles par l'intermédiaire de sa newsletter alpMedia. La CIPRA publie également des informations approfondies dans ses Rapports sur l'état des Alpes, dans les AlpenScène diffusés deux ou trois fois par an et d'autres publications. Le site internet www.cipra.org fournit une base de connaissances sur le thème du développement durable. Les articles et publications sont généralement disponibles en cinq langues (allemand, italien, français, slovène et anglais).

La CIPRA initie des projets dans ses thèmes de prédilection que sont la biodiversité et le paysage, la jeunesse, le climat et l'énergie, les transports et la politique alpine ; elle les met en œuvre dans et avec son large réseau. Pour cela

elle poursuit une double stratégie : un développement par le haut avec la Convention alpine, complété d'un développement depuis la base avec des projets, des initiatives et des réseaux. « Diffuser des savoirs, mettre des personnes en réseau », tel est le mot d'ordre de la CIPRA pour que « **Vivre dans les Alpes** » reste possible à l'avenir. La Via Alpina, dont elle dirige depuis 2014 le secrétariat international, est le fil rouge concret entre toutes les initiatives et un portail vers les régions alpines pour les habitants et les visiteurs.



Au-delà de la Via Alpina, un ensemble d'initiatives à l'échelle de l'arc alpin

Un cadre politique : la Convention alpine (www.alpconv.org)

Ce traité international signé en 1991 par les huit pays alpins et l'Union Européenne scelle leur volonté d'assurer un développement durable des Alpes dans une perspective supra-régionale. Il comporte une convention-cadre et huit protocoles d'application :

- Aménagement du territoire et développement durable
- Protection de la nature et entretien des paysages
- Agriculture de montagne
- Forêts de montagne
- Tourisme
- Energie
- Protection des sols
- Transports.

En plus des protocoles, deux déclarations des Ministres de l'Environnement des huit pays ont été adoptées : Déclaration population et culture et Déclaration sur le changement climatique.

Depuis 2003, la Convention s'est dotée d'un Secrétariat Permanent, basé à Innsbruck (Autriche) et Bolzano (Italie). Un « Memorandum of Understanding » a été signé en février 2005 (et renouvelé en mars 2009) entre le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine et le Comité international de pilotage de la Via Alpina, comme base à des actions communes concrètes des deux organisations.

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés ALPARC (www.alparc.org) : réseau des gestionnaires de tous les espaces protégés de grande taille de l'Arc alpin, soient près de 1000 parcs nationaux, naturels, régionaux, réserves naturelles ou réserves de biosphère. Depuis 1995, ALPARC favorise et soutient les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les gestionnaires des espaces protégés sur de nombreuses thématiques. Le réseau œuvre en particulier à la création d'un réseau écologique transalpin. Il réalise également des actions et outils de communication communs pour les espaces protégés.

Le Réseau de communes Alliance dans les Alpes (www.alpenallianz.org): Le réseau « Alliance dans les Alpes » est un regroupement, co-initié par la CIPRA, de plus de 300 communes réparties sur l'ensemble de l'Arc alpin, depuis la France jusqu'à la Slovénie. Les communes membres du réseau se sont associées dans le but de mettre concrètement en application la Convention alpine afin d'installer un développement durable dans l'espace alpin. Pour cela les membres du réseau travaillent en étroite collaboration avec les citoyens afin d'améliorer la

situation écologique, sociale et économique de leurs communes. Pour ce faire les communes échangent entre elles leurs expériences et leurs savoir-faire lors de rencontres régulières, conférences, congrès ainsi que des excursions.

Ville des Alpes de l'Année (www.villedesalpes.org) : L'association « Ville des Alpes de l'Année » regroupe les villes ayant reçu le titre de « Ville des Alpes de l'Année ». Ce titre distingue un engagement particulier dans la mise en œuvre de la Convention alpine. Il est attribué depuis 1997 par un jury international, dont la CIPRA est membre. Toutes les villes situées sur le territoire de la Convention Alpine qui manifestent leur volonté de réaliser dans la pratique les dispositions de la Convention peuvent devenir « Ville des Alpes de l'Année ». Cela signifie prouver que l'écologie, l'économie et les aspects sociaux-culturels ne sont pas inconciliables, mais qu'ils peuvent parfaitement se compléter pour aménager l'avenir.

Le Club Arc Alpin (www.club-arc-alpin.eu): ce groupe de travail des huit clubs alpins des Alpes créé en 1995 a pour objectif la défense de leurs intérêts communs, notamment dans le domaine de l'alpinisme, de la protection de la nature et de l'aménagement du territoire alpin, de la culture alpine et dans le cadre de la Convention alpine.

Le Programme Espace alpin (www.alpine-space.eu) : à travers le programme Interreg IIIB Espace alpin de 2000 à 2006, puis au titre de la Coopération Territoriale Européenne, dans le cadre du nouveau programme Espace alpin 2007-2013, l'Union Européenne a accordé un soutien à de nombreux projets de développement territorial de dimension transnationale dans les Alpes. En complément, il existe des programmes transfrontaliers destinés au soutien d'initiatives entre deux pays sur chacune des frontières. Les programmes de la Coopération Territoriale Européenne pour la période 2014-2020 sont actuellement en cours de préparation.

Pour joindre les partenaires...

Secrétariat international :

Nathalie Morelle, Coordinatrice internationale/ Jakob Dietachmair, chargé de mission

CIPRA International

Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan, Liechtenstein

Tél. +423 237 53 53, fax +423 237 53 54

E-mail mail@via-alpina.org, web www.cipra.org

Secrétariat national France :

Grégoire Bel, Coordinateur national

La Grande Traversée des Alpes

6 rue Clot-Bey, F-38000 Grenoble, France

Tél. +33 (4) 58 00 11 69, fax +33 (4) 76 42 87 08

E-mail gregoire.bel@grande-traversee-alpes.com, web www.grande-traversee-alpes.com

Secrétariat national Autriche :

Christina Schwann, Secrétaire nationale

Oesterreichischer Alpenverein (OeAV), Fachabteilung Raumplanung-Naturschutz (Club Alpin Autrichien, Service Aménagement du territoire et Protection de la nature)

Olympiastr. 37, A- 6020 Innsbruck, Autriche

Tél. +43 (512) 59 547 31, fax +43 (512) 59 547 40

E-mail christina.schwann@alpenverein.at, web www.alpenverein.at

Secrétariat national Suisse :

Thomas Gloor, Secrétaire national

Suisse Rando

Monbijoustrasse 61, Postfach, CH- 3000 Bern 23, Suisse

Tél. +41 (31) 370 10 20, fax: +41 (31) 370 10 21

E-mail via-alpina@wandern.ch, web www.wandern.ch

Secrétariat national Allemagne :

Gabriela Scheierl, Secrétaire nationale

Deutscher Alpenverein e.V. (DAV), Hütten, Wege, Kletteranlagen (Club Alpin Allemand, Service refuges, sentiers, murs d'escalade)

Postfach 500 220 D- 80972 München, Allemagne

Tél. +49 (89) 1 40 03 40, fax +49 (89) 1 40 03 17

E-mail huetten.wege@alpenverein.de, web www.alpenverein.de

Secrétariat national Liechtenstein :

Olav Beck, Secrétaire national

Amt für Umwelt (Office de l'Environnement)

Dr.-Grass-Strasse 12, FL- 9490 Vaduz, Liechtenstein

Tél. +423 236 64 03, fax +423 236 64 11

E-mail olav.beck@awnl.llv.li, web www.au.llv.li

Secrétariat national Italie :

Paolo Caligaris, Secrétaire national

Regione Piemonte, Assessorato Sviluppo della montagna e foreste, opere pubbliche

(Région Piémont, Assessorat au développement de la montagne et la forêt, travaux publics)

Corso Stati Uniti, 21, I- 10128 Torino, Italie

Tél. +39 (011) 432 23 03, fax +39 (011) 432 29 41

E-mail valorizzazione.montagna@regione.piemonte.it,

web www.regione.piemonte.it

Secrétariat national Monaco :

Pierre Ferry, Secrétaire national

Club Alpin Monégasque (CAM)

12, avenue des Castelans, MC- 98000 Monaco

Tél. +377 97 70 53 99

E-mail pierre@club-alpin.mc, web: www.club.alpin.asso.mc

contact gestion du projet (Gouvernement monégasque) : Wilfrid Deri

Direction de la coopération internationale

2 rue de la Lùjernetta, Athos Palace, MC-98000 Monaco

Tél. +377 98 98 87 89, fax +377 97 77 73 22

E-mail coopint@troisseptsept.mc, web www.cooperation-monaco.gouv.mc

information du public:

Direction du Tourisme et des Congrès

2a Boulevard des Moulins, MC-98000 Principauté de Monaco

Tél. +377 92 16 61 16, fax +377 92 16 60 00

E-mail: scrovetto@gouv.mc, web: www.visitmonaco.com

Secrétariat national Slovénie :

Marko Lenarčič, Secrétaire national

Hiking & Biking Slovenia (Randonnée et Cyclisme Slovénie)

Ljubljanska c. 7, SI-4260 Bled, Slovénie

Dimičeva ul. 13, SI-1000 Ljubljana, Slovénie

Tél. (mob.) +386 (41) 64 65 66

E-mail: info@hiking.si, web: www.hiking-biking-slovenia.com

Les partenaires financiers du Secrétariat international de la Via Alpina en 2014 sont :

